



THONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 25 septembre 2019 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LA VAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. LEBOURG Gérard
M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. KLOP Jean		M. GANDECKI Claude
M. LA VAULLEE J.-Pierre		Mme CEDAT-VERGNE N. (à partir du point 9)
M. LOUIS Jean-Charles		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. SAPIN Bruno
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. HERGAT Michel

Absents excusés :

M. BAUR Denis	M. BROUILLET Laurent	M. GREINER Philippe
M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIJO Marie-Rose	M. CHRISTNACKER D.

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc	M. PERON Patrick
Mme FICARRA Béatrice	M. OCTAVE Henri	M. BOGUET Henri	M. DORVEAUX Lionel

La séance débute à 19h07.

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 32
Procurations : 8
Absents : 18

Arrivée de Mme KHAMASSI, de Mme BRIER, de M. LORENTZ et de M. LEBOURG au cours du point 3.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 58
Présents : 36
Procurations : 8
Absents : 14

Au cours du point 8, départ de M. LA VAULLEE (abstention).

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 8
Absents : 16

Les délégués de Cattenom ne participent pas au vote.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 9
Absents : 14

La séance est levée à 20h05.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 10 -- DELIBERATION N° 2019/47 - PLAN DE TRANSPORT « SERVICE MINIMUM GARANTI »

Vu la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs,

Vu la procédure de service minimum garanti en cas de grève datant de juin 2014 qui n'est plus en adéquation avec l'évolution de la gestion du personnel à Trans Fensch et les ambitions d'amélioration de la qualité de service sur le réseau Citéline,

Trans Fensch a fait parvenir au SMiTU un nouveau plan de transport garantissant un service minimum pour les usagers, listant les 5 étapes de dégradations de l'offre selon le taux de présence de l'effectif théorique :

- Étape 1 :
Jusqu'à 60% de l'effectif théorique présent, tous les services seront réalisés moyennant une adaptation opérationnelle. Aucune incidence pour l'utilisateur.
- Étape 2 :
De 60% à 55%. Suppression de lignes (baisse de la fréquence) dont le report pour les usagers est possible vers d'autres lignes. Impact minimum pour l'utilisateur si ce n'est sa manière de voyager (plus de correspondances).
- Étape 3 :
De 55% à 50%. Suppression de lignes à forte fréquence mais dont le report vers d'autres lignes est moins évident. Baisse de la fréquence de 30 minutes à 1h ou de 17 minutes à 30 minutes pour les lignes du réseau. Impact qualifié de supportable pour l'utilisateur.
- Étape 4 :
De 50% à 45%. Suppression de lignes à forte fréquence, passant de 1h à 2h mais l'ensemble des destinations seront desservies. L'utilisateur habituel et le scolaire urbain seront impactés.
- Étape 5 :
De 45% à 20%. Suppression de lignes. Certaines destinations ne seront plus desservies. Ces lignes seront définies et communiquées via les réseaux sociaux à J-1.

Ce plan de transport met l'accent sur la préservation des dessertes scolaires en cas de perturbations liées à l'absentéisme.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver ce nouveau plan de transport.

Le Bureau Syndical en date du 11 septembre 2019 ainsi que la commission Transport-Réseau en date du 23 septembre 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau plan de transport « Service minimum garanti ».

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 26 septembre 2019
Le Président

Roger SCHREIBER

